



Association Club92Cmcas

Procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 19 décembre à 14h

Sont présents :

Pascal Lépine, Olivier Gosset, Vincent Leroy, Corinne Baron, Stéphanie Ollivier, Anh Vu

Est absent :

Régis Ibanez

Ordre du jour :

1. Conduite à tenir face à la décision de la Cmcas des Hauts-de-Seine de ne pas apporter au Club92Cmas de participation aux frais de fonctionnement (10 025 € en demande) et de limiter la subvention aux adhérents du Club92Cmas à 50 € / an, quel que soit l'activité pratiquée
2. Questions diverses

1. - Prise en compte de la décision de la Cmcas des Hauts de Seine lors de son Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Par mail du 18 décembre 2025, Monsieur Stéphane HAREAU, Trésorier de la CMCAS des Hauts-de-Seine, a informé le Président du Club92Cmcas des décisions suivantes :

« Nous vous informons que le Conseil d'administration de la CMCAS des Hauts-de-Seine, réuni le 18/12/2025, n'a pas donné une suite favorable à la demande de subvention de 10 025 € présentée par votre association. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la CMCAS des Hauts-de-Seine a décidé d'accorder aux adhérents du Club92Cmcas, rattachés à la CMCAS DES HAUTS-DE-SEINE, un remboursement correspondant à 50% des dépenses engagées dans la limite d'un montant maximum de 50 € par personne. »

Ces annonces marquent une **rupture brutale** avec les engagements et pratiques antérieures et posent directement la question de la **pérennité de nos actions**.

Nous avions envoyé un courrier à la Présidente de la Cmcas des Hauts-de-Seine le 26 novembre dernier avec la demande du budget de fonctionnement, les montants unitaires par adhérent, la

demande de fond de roulement. Ce courrier a fait l'objet d'aucun accusé de réception et d'échange

en amont du Conseil de la Cmcas des Hauts-de-Seine du 18 décembre.

La subvention de 50 € maximum par adhérent est dérisoire (210 € maximum en 2025), et conduira certains des adhérents à renoncer à l'activité pratiquée.

La perte des frais de gestion va conduire à une augmentation des cotisations, renchérisant le coût de l'activité, et par voie de conséquence, à une réduction du nombre d'adhérents, dans une spirale délétère où l'activité meurt à petit feu, les sections s'éteignant les unes après les autres, ou quittant le Club92Cmas, n'y voyant plus d'avantage financier¹.

Ces décisions, prises juste après les récentes élections, marquent une nouvelle étape dans la volonté de la Cmcas des Hauts-de-Seine de ne plus soutenir d'une part les bénéficiaires dans leurs activités sportives et culturelles et d'autre part le Club92Cmcas et ses sections animées par des bénévoles.

Le lien déjà tenu qui existait encore entre la Cmcas des Hauts-de-Seine, dépositaire des activités sociales pour le compte des entreprises, se trouve encore affaibli. Aujourd'hui sans lien réel avec les Activités Électriques et Gazières, le Club92Cmas n'a plus de légitimité à animer les activités sociales des IEG. Ceci d'autant moins quand la Cmcas des Hauts-de-Seine organise l'extinction de celles-ci.

Devant cette situation, le Conseil d'Administration considère inéluctable l'arrêt de ses activités, et, plutôt que de laisser celles-ci mourir à petit feu, propose de mettre un terme à son existence, en permettant aux sections qui le souhaitent et qui le peuvent, de poursuivre leur activité dans des structures qui restent à définir avec les entreprises ou avec des structures tierces.

En conséquence, et à l'unanimité des administrateurs présents, il est décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire et de proposer la dissolution de l'association conformément à l'article XXIII des statuts de l'association.

L'arrêt des activités et la dénonciation des différents contrats pourraient intervenir d'ici la fin du 1^{er} semestre 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée le jeudi 8 janvier 2026 à 12h30.

Compte tenu de l'urgence et de la difficulté de louer rapidement une salle, l'AGE sera en visioconférence (Article XXI des statuts).

Pour la poursuite des activités par les sections, différents cas de figure semblent être possibles :

- Les sections qui ont des activités en dehors des Entreprises pourraient créer leur association et ainsi poursuivre leur activité (Randonnée, Aquagym, ...);
- Les sections ayant une activité méridienne devront travailler avec les Entreprises pour obtenir un accord pour poursuivre dans les locaux des entreprises (Chorale, Musique La Défense ...);
- Les adhérents des sections qui s'appuient sur des structures existantes (Tennis Colombes, Aviron, ...) s'inscriront individuellement à la structure.
- Des sections pourraient se rapprocher d'autres CMCAS d'Île de France pour continuer leurs activités

¹Sur un remboursement de 50 €, est en effet à déduire la cotisation de 25 €, soit une participation financière réelle de 25 €

- La gestion des salles de sport d'ENEDIS Parallèle et d'EDF SmartSide sera abonnée et remis la CMCAS des Hauts-de-Seine (Article 25 des statuts des IEG).

La situation des 27 sections du Club92Cmas sera à examiner au cas par cas avec leurs responsables.

Bien sûr toute la synergie et l'économie de moyen que permettait le Club92Cmas sera perdue, sans parler du lien créé au sein des IEG. Et toutes les sections ne trouveront pas les bénévoles et l'énergie pour poursuivre.

Cette dissolution, si elle est votée en Assemblée Générale Extraordinaire (Article XXIII des statuts) aura un fort impact sur les deux salariés du Club92Cmcas, sur les prestataires et sur les conventions des salles de sport.

2. Questions diverses :

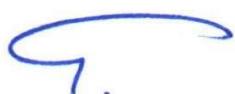
Devant les incertitudes actuelles, nous décidons d'arrêter le développement des activités musicales sur le site de Nanterre Picasso.

En complément du dernier Conseil d'Administration et après échange avec les responsables de l'ancienne Section Multimédia de Nanterre lors du Forum du 9 décembre, le matériel des sections fusionnées et fermées reste à Nanterre pour les activités et les animations de site.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

Fait à Courbevoie, le 22 décembre 2025

Pascal Lépine



Président

Olivier Gosset



Secrétaire

PJ :

- E-Mail du 18 décembre 2025 de Monsieur Stéphane HAREAU, trésorier de la Cmcas des Hauts-de-Seine
- Courrier du Club92Cmcas à la Présidente de la CMCAS des Hauts de Seine du 11 novembre 2026